

Philo et citoyenneté : envol ou... vol plané ?

Un cours de philo & citoyenneté (EPC) va apparaître dans les écoles. Comment une belle idée pourrait bien tourner en joli... fiasco.

L'idée est belle, très belle. Mais sa mise en œuvre ne sème que de l'inquiétude dans les écoles.

Une « éducation à la philosophie et la citoyenneté » sera bientôt insérée au programme de nos écoles. Ce cours était réclamé depuis le déluge, surtout dans les milieux laïques. Ils estiment que, dans l'enseignement officiel, le système sépare les élèves (chacun va à son cours de religion/morale) sans leur permettre de jeter un regard sur les autres confessions. L'idée : créer un cours qui rassemble les enfants, que l'on ouvrirait aux rudiments de la citoyenneté et de la philosophie. Sur le plan politique, Richard Miller (MR) et André Flahaut (PS) seront les premiers à ferrailer sur le terrain.

Avec quel résultat ? Zéro. Le CDH rechigne. Les modalités pratiques de la chose l'effraient – comment caser un nouveau cours dans une grille-horaire saturée ? et sans créer de la casse, singulièrement chez les profs de religion ?

L'affaire se dégrype à l'été 2014, quand PS et CDH scellent leur accord de majorité pour la Communauté française. Remonté comme un coucou, agacé par la tiédeur du CDH, le PS exige 2 heures de citoyenneté. Le CDH cède (un peu) et dit 1 heure.

Ce sera 1 heure.

Un arrêt... spécieux

Le point est acquis, donc, mais les mois s'écoulent – Joëlle Milquet (CDH), la ministre de l'Éducation, se voue à d'autres urgences (elle engage le Pacte d'excellence).

Mais la Cour constitutionnelle va activer le débat en étrillant le bon vieux cours de... morale.

Selon la Constitution, l'école publique doit enseigner à chaque élève la religion qu'il réclame. Et la morale est l'échappatoire (neutre) à la religion.

En mars 2015 : boum !... La Justice déclare que la morale n'est plus un cours neutre. Son raisonnement, spécieux, voire... spécial, croise trois considérations.

1 – En 1994, un décret de la Communauté a précisé que le cours de morale était fondé sur le libre examen ; 2 – Le libre examen est un élément clé de la laïcité engagée, incarnée par le Centre d'action laïque (CAL) ; 3 – Depuis 1993, le CAL est financé à l'égal des cultes.

1 + 2 + 3 = le cours de morale est donc

engage.

Une opportunité

L'arrêt choque les profs de morale – ils se disent neutres et disent livrer un enseignement neutre ! Et Milquet se dit prête à rectifier le décret de 1994 pour y gommer l'allusion au libre examen. Elle rétablirait ainsi la neutralité de la morale, qui garderait son rôle d'alternative à la religion. Simple. Clair. Et la vie continue (comme avant).

Mais ça, justement, le PS ne veut pas. Il voit en l'affaire l'occasion d'activer l'accouchement de la citoyenneté. Pour le PS, l'introduction de ce cours est aussi une façon d'exister sur le pré scolaire abandonné au CDH depuis 2009 (au primaire et secondaire) et d'arracher une avancée réclamée par beaucoup, souhaite activé par *Charlie Hebdo*.

En mai, on s'accorde une première fois : comme la justice le prescrit, l'élève pourra désormais se faire dispenser du cours de religion/morale. Pour lui, on crée (à la hâte) le cours de rien, ersatz (dit neutre...) de la morale.

On pourrait en rester là, au fond.

Mais, ce cours de rien, le PS y voit la matrice de sa citoyenneté. En juin 2015, après des jours de chaudes palabres, un accord n° 2 est conclu : le cours de rien sera remplacé par une « éducation à la philo et la citoyenneté » (EPC), au primaire en 2016, au secondaire en 2017. La religion/morale sera réduite de 2 à 1 heure/semaine et l'heure libérée accueillera l'EPC – à raison de 1 heure.

Bien. Mais la morale n'a pas été rétablie dans sa neutralité. Même si le cours de religion/morale a été réduit à 1 heure, il faudra permettre aux enfants de s'en faire dispenser. Solution : tout élève aura 1 heure d'EPC et celui qui veut se faire dispenser de religion/morale en aura 2.

Le PS exulte.

Et... il est (un peu) le seul.

Copié-collé de la morale

Dans les écoles, on frémit.

D'abord, l'EPC (dont le programme vient d'être divulgué) convainc peu, sur le terrain. Les profs de morale parlent d'un « copié-collé » de leurs cours.

Hafida Hammouti, porte-parole de la Coordination des enseignants de religion islamique (Ceri) fait chorus. Elle rappelle que l'EPC a pour vocation de réunir les enfants au lieu de les séparer

par confessions. Mais elle s'attaque au « mythe de l'enseignant isolé » et signale

que, dans les faits, aujourd'hui, « les profs de religion/morale collaborent, font travailler les élèves entre eux ». Elle émet : « Puisque, aujourd'hui, on fait ce travail de rencontres, alors quel est le but, non dit, de l'EPC ? Sortir les religions de l'école ? Qu'on le dise !... »

Autre chose : dans le programme, on ne voit pas ce qui distinguera l'EPC 1 h de l'EPC 2 h – interrogé sur ce point, le gouvernement signale que la deuxième heure sera une occasion... d'approfondir les activités de la première.

?...

Précipitation

Autre inquiétude : l'organisation pratique de l'EPC.

La réduction de la religion/morale de 2 à 1 heure fera mécaniquement perdre des heures de cours aux profs qui y sont dédiés. Actuellement, beaucoup d'entre eux doivent déjà se disperser entre plusieurs écoles pour obtenir un horaire complet. Et le passage de 2 à 1 heure va amplifier ce phénomène.

Bref : casse-tête en vue dans les bahuts (pour goupiller les horaires, bonjour). Les plus mesurés parlent de « difficultés monstrueuses ». Pascal Chardome (CGSP)... euphémise : « Je ne suis pas sûr que tout va bien se passer... »

« Le gouvernement a été trop vite, prolonge Hafida Hammouti (Ceri). Il aurait dû se donner un an. C'est la pagaille. Et puis, nous ne sommes informés que par la presse. La circulaire organisant l'EPC n'est tombée que ce mardi ! Et, à ce jour, la Ceri n'a pas encore pu rencontrer la ministre de l'Éducation. Nous ne la verrons que fin août ! »

Eugène Ernst (CSC) appuie : « C'est de la pure précipitation... Allons, un exemple : le programme vient juste d'être publié... A deux mois de la rentrée !... Et avec ça, vous n'avez rien, aucun manuel... Bonne chance à celui qui va devoir préparer ses cours surtout s'il doit donner

EPC dans les six années du primaire !... L'EPC est une révolution. On devait se donner le temps... »

L'angoisse

Il y a l'emploi, aussi. Surtout. Les profs de religion (autres que la religion catholique) paniquent car beaucoup n'ont pas

les titres requis pour l'EPC. Et les profs de morale paniquent car ils prédisent un gros transfert d'élèves de la morale vers l'EPC. Juste. Bien des parents se diront qu'il y a double emploi, entre ces deux cours jumeaux, et qu'il vaut mieux se faire dispenser de la morale pour avoir 2 heures d'EPC. Affolés, les profs de morale ont donc demandé à l'exécutif la priorité pour donner l'EPC. Tenue au maillot par les profs de religion et les syndicats (qui affilièrent autant de profs de morale que de religion), la majorité a refusé. L'EPC sera réservée aux actuels profs de morale/religion mais pas de priorité : la dévolution des postes se jouera à l'ancienneté.

Les profs de morale accusent les syndicats de les avoir lâchés. « *On n'a lâché personne, émet Chardome (CGSP). On a mis les profs sur pied d'égalité. Je signale que, initialement, le gouvernement voulait que l'EPC soit accordée aux profs de religion/morale sans conditions de diplômes - seule devait jouer l'ancienneté ! Là, les profs de morale auraient trinqué. Nous avons exigé et obtenu cela, notamment : il faudra détenir certains titres. Pour eux, c'est un avantage.* »

Recours

Les profs de morale évoquent une « *curiosité* » : des profs de religion pourront donc compenser leurs pertes d'heures en donnant cette EPC qui supposera une certaine neutralité (on y parlera d'avortement, d'euthanasie...). Les profs de religion assurent qu'ils ne sont pas des évangélistes têtus et qu'ils

peuvent assurer un cours neutre. Mais les profs de morale ne rengrâcent pas : ils viennent de décider de saisir la justice pour y faire reconnaître leur neutralité et obtenir la priorité pour enseigner l'EPC.

Un autre recours se dessine, au fait. Celui des profs de religion - inquiets pour leurs emplois, ils sont en train de « *peaufiner* » leurs arguments. Et un... troisième recours menace. Pour atténuer la casse sociale, la majorité PS-CDH a décidé que le prof de religion/morale qui perd des heures, et qui ne peut pas compenser ces pertes via l'EPC, pourra être dirigé vers des activités de « *soutien pédagogique* » (remédiations). Coût : 9 millions (pour le primaire), montant à gonfler de 7 autres millions si la mesure s'étend au secondaire. C'est un avantage

dont sera privé le libre catholique - l'EPC y sera ventilé dans les cours existants (religion, histoire...). Là, pas de pertes d'emploi, donc. Et pas besoin de créer ces activités de soutien. Le hic : le Conseil d'Etat renifle une inégalité de traitement entre les réseaux.

Historiquement, l'école publique a pu invoquer des « *différences objectives* » pour justifier un financement public plus appuyé de ses écoles et de ses bâtiments. Mais le calcul de l'encadrement, lui, est égal d'un réseau à l'autre. Là, ce ne serait plus le cas. Et le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec) parle d'un « *précédent grave* ». Il pourrait saisir la Justice, pour annuler la faveur accordée à l'école publique... ou pour l'obtenir aussi.

On résume ? Trois recours en vue. Une pagaille monstre en vue dans les écoles. Un programme ficelé en dernière minute. Des tensions diverses et brûlantes entre les acteurs. Des enseignants angoissés, et remontés entre eux alors que, jusqu'ici, dans les écoles, c'était la paix entre les profs de morale et des religions.

L'idée était belle, oui.

La manière... ■

PIERRE BOUILLON

L'EMPLOI

Pourquoi a-t-on peur ?

La religion/morale sera donc réduite de moitié pour pouvoir loger l'EPC dans l'horaire. A priori, on se dira que l'opération sera neutre sur le plan de l'emploi (les heures qu'un prof perd en religion, il les récupérera en EPC). Mais non. Et si le nommé et le temporaire prioritaire sont protégés, le temporaire simple a de quoi s'inquiéter. L'école publique doit enseigner à tout enfant la religion qu'il réclame. Ceci nous vaut une armée de profs de morale/religion (2.778) qui enseignent parfois devant de fort petits groupes. L'EPC, lui, sera un cours soumis aux normes habituelles, avec des classes de 24 élèves (voire davantage). Il ne pourra donc pas absorber tous les profs actuellement en activité.

P.BN